

FORMALITES : se reporter aux conditions particulières

CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des pèlerinages de Dijon, 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif. e défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGERS DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès de Groupama. Cette garantie porte le numéro 4000716001.

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro 11251632304.

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS** sur le site <https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/>

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription. Les documents nécessaires (horaires ...) seront remis «en temps utile avant le début du voyage» (article L. 211-10 dernier alinéa).



Accompagnateur
Père José MBIYAVANGA

Un pèlerinage à travers

- les visites de Basiliques et d'Abbayes
- les hortillonnages d'Amiens
- le Mont Saint-Michel
- les différents sites dédiés à saint Colomban

Direction diocésaine
des pèlerinages
9 bis bd Voltaire 21000 DIJON
07.43.26.64.27
pelerinages@eveche-dijon.com
Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-17h

Sur les pas de
SAINT COLOMBAN

9 au 19 septembre 2025
11 jours - 10 nuits



PROGRAMME

Mardi 9 septembre : Dijon - Nevers

Lancement du pèlerinage à la Basilique Saint Andoche-Saulieu
Marche : Le Grand Island – Vézelay – Visite de la Basilique de Vézelay

Mercredi 10 septembre : Nevers – Blois

Visite de la Cathédrale d'Orléans et de la butte des Élus
Marche : Orléans – Meung-sur-Loire

Jeudi 11 septembre : Blois – Rennes

Visite de la Basilique Saint Martin de Tours et du Château d'Angers
Marche : Montlouis – Tours

Vendredi 12 septembre : Rennes – Lisieux

Visite : Basilique du Mont Saint Michel
Marche autour du Mont Saint Michel

Samedi 13 septembre : Lisieux – Lisieux

Visite de la Cathédrale de Rouen et de l'abbaye Saint Wandrille Rancon
Marche Moyaux – Cormeilles (sur une voie romaine)

Dimanche 14 septembre : Lisieux – Amiens

Marche et visite le long des hortillonnages d'Amiens
Visite de la Cathédrale d'Amiens et de Chroma

Lundi 15 septembre : Amiens – Nancy

Visite de l'Abbaye de Jouarre et de la Basilique de Domrémy
Marche : Ussy sur Marne - Abbaye de Jouarre

Mardi 16 septembre : Nancy – Strasbourg

Marche le long de la Moselle jusqu'à Trèves
Visite de la ville de Trèves (Allemagne)

Mercredi 17 septembre : Strasbourg – Trois Épis

Visite de la cathédrale de Strasbourg, du Mont Sainte Odile et du mur païen
Marche : Barr – Mont Sainte Odile

Jeudi 18 septembre : Trois Épis – Trois Épis

Visite de l'Abbaye de Saint Gall et de sa bibliothèque
Marche : Flawill – Saint Gall (Suisse)

Vendredi 19 septembre : Trois Épis – Dijon

Visite des différents sites consacrés à Saint Colomban
Marche : Annegray – Luxeuil les Bains
Messe de fin de pèlerinage à l'abbaye de Luxeuil les Bains

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION



Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher entre 10 et 15 kilomètres par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant, j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre dans le bus en cas de difficulté à suivre le groupe.

PRIX ET ANNULATION

Ce prix a été calculé sur la base de 36 participants minimum : 1200€ TTC
Un acompte de 360 € sera versé à l'inscription. Le solde sera acquitté au plus tard le 30 juin 2025.

Chèques à libeller à l'ordre de AD Pèlerinages Diocésains/ SML, Virements et règlements par Chèque Vacances acceptés.

1200 €

Ce prix comprend :

- le transport de Dijon à Dijon en autocar de tourisme
- les hébergements en demi-pension et repas (à l'exception du déjeuner du jour 1)
- les visites mentionnées dans le programme
- l'assurance responsabilité civile et l'assistance

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons à table, cafés
- les quêtes et les extras personnels
- la cotisation à l'Association ACCR : 14€ par personne et 24€ par couple (**cotisation à régler par chèque à libeller à l'ordre de l'ACCR**)

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci dessous.

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants (par personne, sur le prix total du pèlerinage).

Frais d'annulation / résolution de contrat :

- à plus de 60 jours avant le départ : 360 €
- entre 59 jours et 21 jours avant le départ : 480 €
- entre 20 jours et 7 jours avant le départ : 720 €
- moins de 7 jours avant le départ : 900 €

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 36 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.